

DECISION ELECTORALE N°19-026

PORTANT CANDIDATURES AUX ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON

Le Président de l'Ecole normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon ;

Vu le décret modifié n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur,

Vu la circulaire n° 99-068 du 12 mai 1999 portant organisation des élections aux commissions paritaires d'établissement d'enseignement supérieur,

Vu la décision n°19-118 portant organisation d'élections à la commission paritaire d'établissement de l'ENS de Lyon,

DECIDE:

Article 1er:

Aux termes des dispositions de l'article 6 de la décision électorale 19-118 susvisée du 18 février 2019, la date limite de candidature pour l'instance concernée a été fixée au lundi 18 mars 2019 à 12 heures.

A l'issue de l'expiration du délai imparti, se sont portés candidats :

Groupe	Catégorie	Organisation syndicale	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ı	Α	Ferc Sup CGT	Aurélie ANTONIO	Laurence BELGARBI- DUTRON
	Α	Ferc Sup CGT	Daniel BARBAR	Emmanuel QUEMENER
L	В	Ferc Sup CGT	Férouze GUITOUN	Monique NOHARET
T	В	Ferc Sup CGT	Benoit CAPITAINE	Mikaele HEAFALA
1	С	Ferc Sup CGT	Josette KIRCHER	Laure DUMAZEL
1	С	Ferc Sup CGT	Maran DAVASSOU	Mehdi STAMBOULI
II	А	Intersyndicale Ferc Sup CGT- SUD	Jérôme MARTIN	Sylvie MARCASSA



II	А	1	1	1
	В	Intersyndicale Ferc Sup CGT- SUD	Sabine MAGRO	Gisèle KRAUSS
11	В	Intersyndicale Ferc Sup CGT- SUD	Sabrina CHATTI	Fatima BENMEDJAHED
II	С	Intersyndicale Ferc Sup CGT- SUD	Lydie KOWET	Fabienne GUILLERMIN
11	С	Intersyndicale Ferc Sup CGT- SUD	Naïma DEBEAUX	Pascal CUZIOL
Ш	Α	Ferc Sup CGT/SNASUB- FSU	Bénédicte MARTY	Aline GOUSSARD
III	В	Ferc Sup CGT/SNASUB- FSU	Zoulikha LAABID	Ludivine VAGNEUR
Ш	В	Ferc Sup CGT/SNASUB- FSU	Corinne BALLESIO	Gladys GARZINO
Ш	С	Ferc Sup CGT/SNASUB- FSU	Rafika BELMADANI	Ouarda HAKIM
Ш	С	Ferc Sup CGT/SNASUB- FSU	Estelle BERNARD	Sandrine BRODARD

Article 3:

Le Directeur général des services de l'ENS de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 18/03/2019

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON



15 parvis René-Descartes BP 7000, 69342 Lyon cedex 07 Tél. +33 (0)4 37 37 60 00 www.ens-lyon.fr

Diffusion : affichage sur les deux sites à la date de la signature, sur les panneaux réservés à cet effet ; intranet, rubrique « informations institutionnelles » — « décisions du président »2019